

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	
Origine <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Clermont-Ferrand, Campus des Céseaux 24-30 Avenue des Landais, 63000 Clermont-Ferrand 45.764163 ; 3.112603
Destination <sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Besse-et-Saint-Anastaise, station de Super-Besse Rue des Ioutres, 63610 Besse-et-Saint-Anastaise 45.51139 ; 2.854312

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire CLERMONT-FERRAND CAMPUS - BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
Temps de parcours en heures et minutes	1 heure et 25 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence CLERMONT-FERRAND CAMPUS - BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

## Pièce jointe n°1

### Itinéraire CLERMONT-FERRAND campus - BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE



**Pièce jointe n°2**

**Fréquence CLERMONT-FERRAND campus – BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE**

Fréquence hebdomadaire

Du 1er février au 31 mars

Jour/Itineraire	Départs de Clermont-Ferrand campus vers Besse-et-Saint-Anastaise	Départs de Besse-et-Saint-Anastaise vers Clermont-Ferrand campus
Vendredi	19h30	-
Samedi	19h30	08h55
Dimanche	-	08h55
Offre par trajet	53 places	53 places